

Le 18 avril 2017

Direction Insertion Solidarité

AXC/GC

Avis de vacance de poste

Responsable de la Maison des Initiatives de la Solidarité et de l'Emploi

Emploi à temps complet pour une durée d'un an relevant du cadre d'emploi d'attaché territorial ou de conseiller socio-éducatif

MISSIONS DU POSTE :

Sous la responsabilité de la Direction Insertion Solidarité, le (la) responsable de la Maison des Initiatives, de la Solidarité et de l'Emploi (MISE) anime et gère un service d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des habitants âgés de 26 ans et plus. Pour la mise en oeuvre du projet de service, et dans le cadre des orientations du CCAS, il/elle développe un partenariat institutionnel et local avec les acteurs sociaux, de l'insertion et de l'emploi du territoire.

Il/elle participe avec la Directrice Insertion Solidarité à l'adaptation du projet de service à l'évolution des contextes.

Il/elle est membre de l'équipe des cadres du CCAS et est force de proposition sur toute question relevant du domaine d'activité.

MISSIONS DU SERVICE :

Dans un objectif de prévention et de lutte contre les exclusions, la Direction Insertion Solidarité propose des actions de soutien pour l'accès aux droits et l'accompagnement social et/ou professionnel des habitants rencontrant des difficultés dans leurs démarches, en favorisant leur autonomie.

La MISE accompagne les habitants de 26 ans et plus dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Inscrivant cet accompagnement dans une approche globale des personnes, la MISE regroupe en un seul lieu différentes actions proposant accueil, écoute, soutien individuel et collectif animées par une équipe pluridisciplinaire.

ACTIVITES DU POSTE :

➔ Il/elle assure une fonction d'encadrement des agents:

- Animation d'une équipe pluridisciplinaire.
- Evaluation des agents, accompagnement dans les formations et évolutions.
- Organisation du travail individuel et collectif.
- Soutien technique dans le cadre des actions mobilisées au sein de la structure.

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

→ **Il/elle veille à la mise en oeuvre des actions d'accompagnement des publics :**

- Conventions PLIE / RSA : pilotage, suivi, bilan, participation aux instances partenariales.
- Recueil et analyse des besoins des publics pour une adaptation des réponses.
- Développement des actions transversales avec les services du CCAS, de la Ville ainsi que des partenariats locaux visant à favoriser l'insertion des personnes.

→ **Il/elle assure le suivi administratif et budgétaire du service :**

- Elaboration et suivi du budget du service.
- Recherche de financement, notamment par la réponse aux appels à projet.
- Suivi administratif de l'activité générale et des conventions.
- Administrateur du logiciel ABC Viesion (suivi des indicateurs, statistiques...)

→ **Il/elle assure la fonction de chef d'établissement**

COMPETENCES

Connaissances et savoir faire :

- Connaissance des politiques publiques en matière d'insertion et de l'emploi, de la réglementation et des dispositifs.
- Connaissance des publics en situation de précarité.
- Maîtrise des techniques du développement social (méthodologie de projet, réseau...)
- Capacité de gestion et d'organisation.
- Maîtrise des techniques d'information et de communication.
- Expérience de management
- Pratique des outils informatiques.

Savoir-être :

- Esprit d'initiative, créativité.
- Qualités relationnelles.
- Rigueur.
- Sens du service public.
- Discrétion professionnelle

Expérience dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle souhaitée.

Les agents non titulaires en poste, intéressés par cet emploi, relevant des cadres d'emplois concernés intéressés par ce poste voudront bien faire acte de candidature (CV + lettre de motivation), sous couvert de leur chef à l'attention M. le Président du CCAS.

**AVANT LE 9 MAI 2017
DELAI DE RIGUEUR**

Françoise PERON
Directrice du CCAS

